

REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION  
**COMPTE-RENDU**  
Lundi 29 juin 2020

**ASSISTAIENT – Collège public : 2 représentants**

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
Conseil Départemental Savoie	TITULAIRE	ROZENN Hars

**ASSISTAIENT – Collège privé : 6 représentants**

Structure	Représentant	Nom
COOPERATIVES LAITIÈRES	TITULAIRE	MOLLARET Guy
SICA de l'Arvan	TITULAIRE	ROUX Daniel
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANA	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
UNIONS COMMERCIALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	TITULAIRE	SCHOCH Martin
Auvergne Rhône Alpes Entreprises	TITULAIRE	PARIS Florian

**ASSISTAIENT EGALEMENT : 3 personnes**

Structure	Représentant	Nom
SPM	EQUIPE LEADER	NGUYEN Myriam ROMERO Christel
SPM	Directrice	DARVES Béatrice

**ETAIENT EXCUSES : 9 personnes**

Structure	Représentant	Nom
Conseil Départemental	CHARGÉE DE MISSION	COGNET Sylvie
Conseil Régional	CHARGÉE DE MISSION	HENRY Marine
Abattoir de Maurienne	TITULAIRE	FALCOZ Denis
GDA	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PASCAL Jonathan
Commune de Fourneaux	TITULAIRE	CHEMIN François
MAURIENNE TOURISME	SUPPLÉANTE	VINCENDET Florence
Individuel	TITULAIRE	SELTZER Nicole
Individuel	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel

**11 personnes étaient présentes au Comité de Programmation de juin 2020.**

**8 ayant voix délibérante (soit 50 % des membres ayant voix délibérante) dont 6 appartenant au Collège Privé (75% des votants de la séance).**

⇒ **Principe du double quorum respecté.**

Monsieur Jean-Michel GALLIOZ, préside la réunion du comité de programmation.

## **ORDRE DU JOUR :**

---

1. Validation du compte rendu précédent
2. Composition du comité de programmation
3. Quelle gestion pour la fin d'enveloppe ?
4. Sélection de projets
5. Programmation de projets
6. Questions diverses & prochains RDV
7. Rencontre avec Edith Gachet – apicultrice bénéficiaire du programme LEADER

PIECES JOINTES au présent compte rendu : Diaporama de présentation, état détaillé de l'avancement du programme

### **1. Validation du compte rendu du précédent Comité de programmation**

---

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Composition du Comité de programmation**

---

Les élections municipales 2020 induisent des changements dans la composition du **collège public** du comité de programmation : les personnes ne s'étant pas représentées ou n'ayant pas été élues ne font plus partie de ce collège. Sont concernés : Jean-Michel Reynaud, ex-représentant de la 3CMA, Nicole Seltzer et Laurence Pétinot, ex-représentantes de la commune de Modane, Gérald Durieux, ex-représentant de la 4C.

Pour mémoire, la composition de ce collège émane des groupes de travail constitués lors du dépôt de la candidature LEADER.

Le SPM propose au comité de programmation de reconstituer un collège public en sollicitant les 5 communautés de communes, afin d'avoir une représentativité de la vallée de la Maurienne.

Modifications dans le **collège privé** : Julien Marie a démissionné, Nicole Seltzer et Jean-Michel Reynaud souhaitent intégrer le collège privé à titre individuel.

Le comité de programmation approuve ces modifications.

### **3. Gestion de fin de programme**

---

Un certain nombre d'éléments ont été exposés au comité de programmation en vue de définir une stratégie pour l'arbitrage des crédits restants.

Les éléments qui ont conduit à déclencher cette réflexion sont :

- La sélection de 6 projets au comité de programmation du 9 mars 2020
- La programmation de 8 dossiers le 25 mai 2020 et le constat que l'enveloppe de FEADER disponible s'amenuise alors que de nombreux projets sont encore en cours de montage.

#### **3.1 Rappel du cadre de base d'accueil des projets**

Transparence et équité de traitement pour tous les porteurs de projets

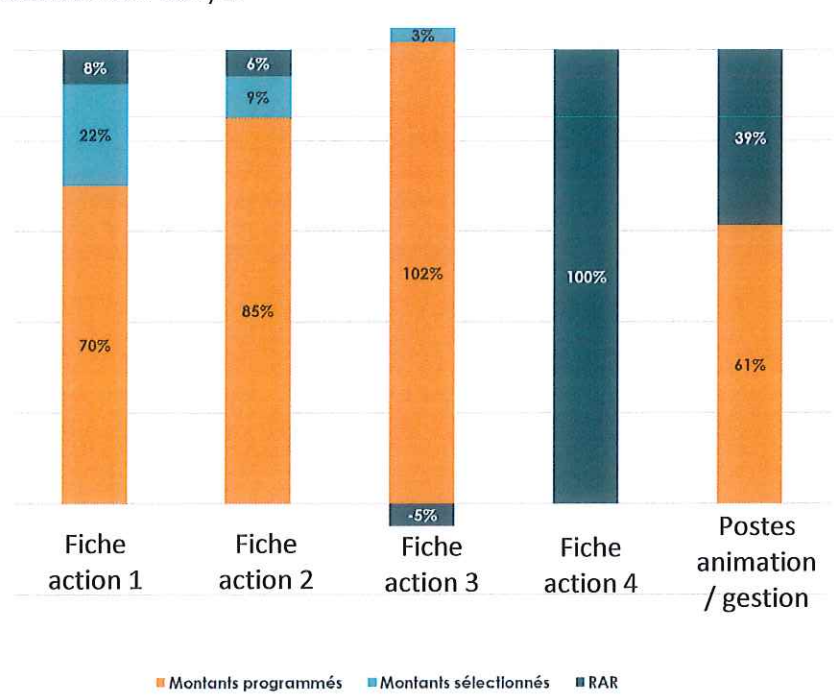
Tous les porteurs de projets doivent être au même niveau d'information et leurs demandes suivent les mêmes étapes d'instruction.

Le traitement des dossiers se fait au fil de l'eau

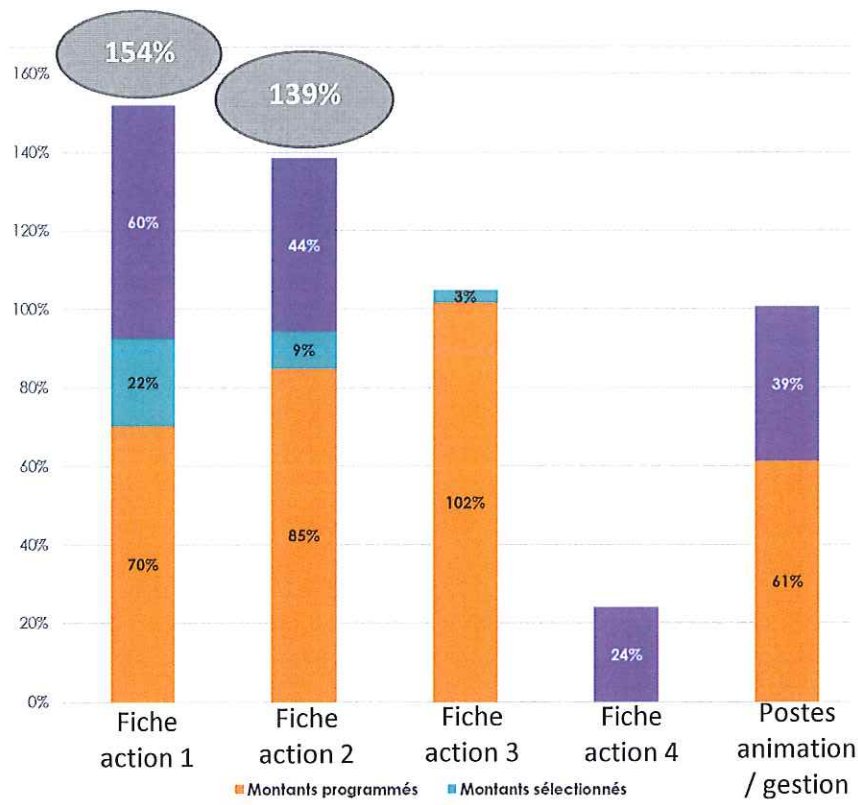
Les dossiers sont accusés de réception à partir d'une demande minimale (qui, quoi, combien et quand) sous la forme d'une lettre, d'un mail, ou d'un formulaire dûment rempli. Leur instruction devient effective à partir du moment où toutes les pièces du dossier ont été fournies, exception faite de la délibération du co-financeur.

### 3.2 Etat des lieux

A ce jour, le 29 juin 2020, le montant de FEADER restant permet de financer tous les projets sélectionnés (colonne bleu clair) ...



...mais il sera insuffisant pour financer les projets déposés pour lesquels un accusé de réception a été émis, dans l'hypothèse qu'ils soient tous sélectionnés (voir prévisionnel ci-dessous). Les demandes concernent la fiche action 1 : production agricole, et la fiche action 2 : commercialisation.



Si tous les projets ayant un accusé de réception étaient sélectionnés et programmés (cofinancement accordé), il manquerait 355 138 € de FEADER.

### 3.3 Ce qui est prévu dans le cadre du programme LEADER

Maquette financière actuelle : 1 479 000 €.

Il est possible de programmer 5% de plus, soit +73 950 € de FEADER.

Nous pouvons faire basculer les crédits d'une fiche action à une autre jusqu'à 30% de la maquette financière.

Une seconde enveloppe complémentaire pourrait être proposée courant 2021, afin de maximiser la consommation de l'enveloppe FEADER à l'échelle de la Région AURA : un état des lieux par GAL sera effectué fin 2020 pour proposer une redistribution des crédits non consommés.

Nous ne savons pas précisément quand, ni combien pourrait nous être accordé.

### 3.4 Arbitrage

Sont identifiées deux possibilités de gestion de cette fin d'enveloppe :

- o fermer toutes les fiches actions ou
- o maintenir le fonctionnement actuel

Quelle que soit l'option choisie, tous les dossiers ayant un accusé de réception doivent suivre une instruction complète (complétude administrative du dossier, comité technique, comité de programmation pour sélection) avec les modalités suivantes :

- Traitement par ordre de dossiers complets jusqu'à épuisement de l'enveloppe actuelle
- Les dossiers suivants sont instruits jusqu'à la phase de sélection puis rejetés pour insuffisance de crédit
- La demande d'enveloppe complémentaire sera faite sur la base de ces dossiers rejetés, sans garantie d'obtention du montant demandé.

Quelques modifications des conditions de financement sont envisageables avec notification à l'ensemble des candidats :

- ➔ Baisse du taux d'aide public : pourrait s'appliquer à partir des prochaines sélections
- ➔ Augmentation du seuil de sélection prévu dans les grilles de sélection : actuellement il faut avoir la moyenne.

**Après échanges, le comité de programmation vote les mesures suivantes à l'unanimité :**

- o Fermeture des enveloppes pour les fiches action 1, 2, 3 et 4
- o Maintien des conditions actuelles de sélection des projets déposés
- o Information des porteurs de projets pour lesquels un accusé de réception a été émis
- o Sollicitation d'une enveloppe complémentaire

## 4. Sélection de projet

CRITERES DE SELECTION		Le Rucher du Mont Cenis Conditionnement du miel FA2SA2
A	Intégration objectifs	3
B	Efficiencce du projet	3
C	Mise en réseau	2
D	Respect environnement	3
E	Les pratiques novatrices	1
F	Rentabilité viabilité éco	3
G	Origine matière 1 <sup>ère</sup>	3
H	Commercialisation	3
<b>TOTAL</b>		<b>21/24</b>
<i>Remarque</i>		<i>8 votants</i> <i>6 privés</i> <b>SELECTIONNÉ</b>

## 5. Programmation

---

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers.

### Fiche action 2 : Commercialiser en circuits-courts

Montants programmés ce jour :

- **40 000 €** de FEADER

Projet : Développement de la production et de la commercialisation de produits carnés séchés

Porteur : Boucherie Rittaud

Cofinancement : 10 000 € Aide TPE Région AURA

- **31 154.07 €** de FEADER

Projet : Agrandissement et amélioration du local de vente au laboratoire de fabrication

Porteur : SARL Le Pontet – Les Chaudannes

Cofinancement : 10 000 € Aide TPE Région AURA

## 6. Questions diverses et prochains RDV

---

Septembre/octobre 2020

Comité de programmation : séance d'accueil des nouveaux élus représentant les communautés de communes dans le collège public du comité de programmation LEADER. Un temps de travail sera proposé pour définir et partager ce qu'est un « produit local », un « producteur local », la pratique du circuit court.

Partager un état des lieux du programme, poser les sujets de réflexion pour une éventuelle suite.

Comité technique dédié à la coopération

**PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION**  
**Automne 2020**

Yves DURBET

Président du Syndicat du Pays de Maurienne



**ANNEXE 1 – COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION AU  
29/06/2020**

<b>COLLEGE PRIVE</b>			
<b>Qualité</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Intervenant au CP en tant que</b>
Titulaire	SCHOCH	Martin	Chambre d'Agriculture
Titulaire	PROVOST	Patrick	Maurienne Tourisme
Suppléant	VINCENDET	Florence	
Titulaire	COLLY	Sylvain	Société d'exploitation de l'abattoir de Cuines
Suppléant	FALCOZ	Denis	
Titulaire	MOUSSET	Léonard	Groupement Agricole
Suppléant	VINCENDET	Sébastien	
Titulaire	MOLLARET	Guy	Coopératives laitières
Suppléant	PELLISSIER	Anaïs	
Titulaire	ROUX	Daniel	SICA Beaufort
Suppléant	MARIE	Julien	
Titulaire	PERSONNAZ	Mathieu	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Suppléant	ALLARD	Fabrice	
Titulaire	RITTAUD	Mathilde	Union Commerciale
Suppléant	HENRICH	Véronique	
Titulaire	PARIS	Florian	AURA ets, antenne Savoie Bureau Maurienne
Titulaire	PASCAL	Jonathan	Terroir de Maurienne
Titulaire	SELTZER	Nicole	Particulier
Titulaire	REYNAUD	Jean Michel	Particulier
<b>COLLEGE PUBLIC</b>			
<b>Qualité</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Intervenant au CP en tant que :</b>
Titulaire	GALLIOZ	Jean Michel	SPM
Suppléant	DURBET	Yves	
NON VOTANT	BONNIVARD	Emilie	Conseil Régional
Titulaire	HARS	Rozenn	Conseil Départemental
Suppléant	CHARVOZ	Pierre-Marie	
Titulaire	SELTZER	Nicole	Commune de Modane
Suppléant	PETINOT	Laurence	
Titulaire	REYNAUD	Jean-Michel	3CMA
Titulaire	DURIEUX	Gerald	4C
Titulaire	CHEMIN	François	Commune de Fourneaux

## ANNEXE 2 – ASPECTS FINANCIERS / Situation au 29 juin 2020

		GAL LEADER MAURIENNE																		
		MAQUETTE POST-AVENANT		PROGRAMMATION		SELECTION		CONSOMMATION		DOSSIERS PROGRAMMES ET SOLDES		% conso		Enveloppe dispo post-avenant		TOUS DOSSIERS		% conso		Enveloppe dispo post-avenant
Fiches actions		Total enveloppe FEADER (enveloppe initiale + enveloppe complémentaire)	Montants programmes	NB dossiers	Montants validés en sélection	NB dossiers	Montants sollicités dans demande de solde	NB dossiers	Estimation montants réservés (prog + payé)	TOTAL dossiers	Estimation montants réservés (prog + payé)	NB dossiers	Estimation tot. montants réservés (sélectionnés + prog + payé)	NB dossiers	Enveloppe dispo post-avenant	% conso	Estimation tot. montants réservés (sélectionnés + prog + payé)	NB dossiers	% conso	Enveloppe dispo post-avenant
FA1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne		420 750 €	245 119,85 €	14	100 188,64 €	3	49 902,86 €	6	295 022,71 €	20	295 022,71 €	20	395 211,35 €	23	125 727,29 €	70%	395 211,35 €	23	94%	25 538,65 €
FA2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts		432 750 €	222 791,23 €	9	40 000,00 €	1	144 812,68 €	11	367 603,81 €	20	367 603,81 €	20	407 603,81 €	21	65 146,19 €	85%	407 603,81 €	21	94%	25 146,19 €
FA3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits (modes de production, alimentation, patrimoine culinaire)		148 750 €	149 628,08 €	4	4 845,21 €	1	1 498,43 €	1	151 126,51 €	5	151 126,51 €	5	155 971,72 €	6	- 2 376,51 €	102%	155 971,72 €	6	105%	- 7 221,72 €
FA4 : Coopérations avec le GAL "Escartons e Valli Valdesi" en Italie		63 750 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	63 750,00 €	0%	0,00 €	0	0%	63 750,00 €
FA5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne		413 000 €	0,00 €	0	0,00 €	0	252 902,55 €	4	252 902,55 €	4	252 902,55 €	4	252 902,55 €	4	160 097,45 €	61%	252 902,55 €	4	61%	160 097,45 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 479 000 €</b>	<b>617 539,16 €</b>	<b>27</b>	<b>145 033,85 €</b>	<b>5</b>	<b>449 116,42 €</b>	<b>22</b>	<b>1 066 655,58 €</b>	<b>49</b>	<b>1 066 655,58 €</b>	<b>49</b>	<b>1 211 689,43 €</b>	<b>54</b>	<b>412 344,42 €</b>	<b>72%</b>	<b>1 211 689,43 €</b>	<b>54</b>	<b>82%</b>	<b>267 310,57 €</b>

